

LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA SOMME

ARRÊTÉ PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE POUR LES CADRES D'EMPLOIS DE CATEGORIE B Au titre de l'année 2025

Vu le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L.132-10, L.522-4 et L.522-23 et suivants ;

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;

Vu les décrets n°2010-329 et n°2010-330 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale et échelonnement indiciaire de ces fonctionnaires ;

Vu le décret n°2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux ;

Vu le décret n°2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ;

Vu l'arrêté départemental du 20 novembre 2024 relatif aux lignes directrices de gestion du conseil départemental de la Somme en matière d'avancements de grade et de promotions internes ;

Vu la délibération n°24.1.27 du 16 décembre 2024 déterminant les conditions d'avancement de grade des agents départementaux ;

Vu l'arrêté départemental du 24 décembre 2024 portant délégation de fonctions et de signature à Madame Sabine CARTON, 13^{ème} Vice-présidente en charge des ressources humaines ;

Considérant que les tableaux annuels d'avancement de grade sont établis par la Présidente du Conseil départemental de la Somme ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2025 pour les cadres d'emplois de catégorie B est établi comme suit :

Avancement au grade de : rédacteur principal de 1^{ère} classe par la voie de l'examen professionnel

	Nom Prénom de l'agent	Grade actuel
1	LALUBIE DELPHINE	Rédacteur territorial principal de 2 ^{ème} classe

Avancement au grade de : rédacteur principal de 1^{ère} classe au choix

	Nom Prénom de l'agent	Grade actuel
2	PROUILLE BERTRAND	Rédacteur territorial principal de 2 ^{ème} classe
3	CAUDRON GRAZIELLA	Rédacteur territorial principal de 2 ^{ème} classe
4	BELLARD LAURENCE	Rédacteur territorial principal de 2 ^{ème} classe

Parts respectives des femmes et des hommes			
	Femmes	Hommes	Total
Agents promouvables *	40	3	43
Agents proposés à l'avancement	3	1	4

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Avancement au grade de : technicien principal de 1^{ère} classe par la voie de l'examen professionnel

	Nom Prénom de l'agent	Grade actuel
1	BIANCHI BENJAMIN	Technicien territorial principal de 2 ^{ème} classe

Avancement au grade de : technicien principal de 1^{ère} classe au choix

	Nom Prénom de l'agent	Grade actuel
2	ARANJO REGIS	Technicien territorial principal de 2 ^{ème} classe
3	ALLUARD JEAN SEBASTIEN	Technicien territorial principal de 2 ^{ème} classe
4	GRANDIN CHRISTOPHE	Technicien territorial principal de 2 ^{ème} classe

Parts respectives des femmes et des hommes			
	Femmes	Hommes	Total
Agents promouvables *	2	13	15
Agents proposés à l'avancement	0	4	4

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Article 2 : Le tableau d'avancement prend effet au 1^{er} août 2025.

Article 3 : Une copie du présent arrêté fera l'objet d'un affichage ainsi que d'une publication sur les sites internet et intranet du Département de la Somme.

Article 4 : Le présent arrêté peut être contesté par recours gracieux devant la Présidente du Conseil départemental de la Somme ou par recours contentieux auprès du tribunal administratif d'Amiens au moyen de l'application informatique télécours par le biais du site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Amiens, le 11 JUIL. 2025

Pour la Présidente et par délégation,
La vice-présidente en charge des ressources humaines


Sabine CARTON